

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 10/07/2024 - 16150 - 2019 B 00681 - 833 597 164 - ICARE GROUP

ORDONNANCE**NOUS, M. Bruno DURANTHON**

Président du tribunal de commerce de VERSAILLES,
assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

n° de
dépôt

16150

n° de
gestion

10 JUL. 2024

n° de
facture

G. B.

n° de
chronô

Vu l'article L223-26 et R223-18-1 du code de commerce

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2024

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**de la SARL ICARE GROUP 4 Allée des Peupliers 78350 Les Loges-en-Josas
RCS Versailles n° : B 833597164 (2019 B 681)**

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 30,20 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 10 juillet 2024

le greffier**le président**

100-100



100-100

100-100

100-100

100-100

100-100

REQUETE AUX FINS D'OBTENIR LA PROROGATION
DE LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

2024 010567
TRIBUNAL DE COMMERCE

05. JUIL 2024

PLAISE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

La société **ICARE GROUP**, société à responsabilité limitée au capital social de 1.128.000 euros, dont le siège est sis 4, allée des peupliers à Versailles à LES-LOGES-EN-JOSAS (78350), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 833 597 164 (la « **Société** »), représentée par Monsieur Bertrand VILMER son gérant,

A l'honneur de vous exposer :

Que la Société est une société à responsabilité limitée régie par ses dispositions statutaires et par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Que ladite Société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2023 conformément aux dispositions statutaires, et que son associé unique devrait donc, en application des dispositions légales et statutaires, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, approuver les comptes de l'exercice écoulé, soit au plus tard le 30 juin 2024.

Que du fait de la survenance d'un accident de voiture dont a souffert le directeur financier de la Société, Monsieur Laurent GAREAU, qui a subi une opération chirurgicale et qui est toujours en convalescence, il ne sera pas possible de présenter les comptes clos au 31 décembre 2023 à l'approbation de l'associé unique avant les délais légaux.

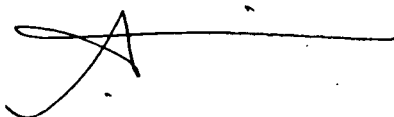
La Société possède plusieurs filiales et notamment la société ICARE (RCS VERSAILLES 530 118 389), SKYBIRDSVIEW (RCS BORDEAUX 810 576 496) et la société HSF-HELICOPTERES SANS FRONTIERES (RCS LIBOURNE 830 523 890) (le « **Groupe** »), et, Monsieur Laurent GAREAU étant le directeur financier de ce Groupe, une requête aux fins d'obtenir la prorogation de la tenue de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes sera également déposée pour les sociétés du Groupe ci-avant mentionnées.

Qu'il ressort des dispositions des articles L. 225-100 et R. 225-64 du Code de Commerce que le délai de six mois susvisé peut être prolongé par décision de justice.

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger jusqu'au 30 septembre 2024 le délai avant l'expiration duquel les associés de la Société devront statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Les-LOGES-EN-JOSAS,
Le 13 juin 2024,
En deux (2) exemplaires originaux.

Bertrand VILMER, gérant



LISTE DES PIECES

1. Comptes clos le 31 décembre 2022
2. Courrier du docteur Benjamin FRAYCHET du 5 mai 2024 et arrêts maladie du 18/04/2024 au 31/08/2024